

CONSEIL DE QUARTIER DU 12 MAI 2016
RÉPUBLIQUE/CHALANDRAY/GARE/CONCY
(Salle de répétition de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 19h00 :

Dominique BAROUX

Conseillère Municipale déléguée

à l'Éducation et aux Travaux dans les Écoles

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur CHESNEL

1/ Thèmes communs :

- La Forêt de Sénart (présentation effectuée par un membre de l'Office National des Forêts)
- La lutte contre les nuisances aériennes (présentation effectuée par un membre de l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres)

2/ Les aménagements urbains dans le quartier

3/ Questions diverses

LA FORET DE SENART :

- La forêt de Sénart est un massif domanial classé par décret en 1995 « **Forêt de Protection** ».
- L'aménagement et la préservation de la forêt de Sénart sont régis par la **Charte forestière de territoire du massif de Sénart**.
- Cette Charte a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires (collectivités, ONF notamment) le 28 mai 2005 et un renouvellement est prévu courant 2016.
- Elle « *conforte l'ONF dans sa mission de gestionnaire et dans la mise en place d'une gestion concertée avec les partenaires concernés par la forêt* ».

- Depuis 2014, la forêt de Sénart est gérée en « futaie irrégulière ». Les choix sylvicoles se font donc arbre par arbre, et non plus à l'échelle d'une parcelle. Les éclaircies et le renouvellement se font simultanément. Cette gestion maintient l'aspect boisé de la forêt.
- Pour protéger les sols en limitant leur tassement, des voies d'accès aux parcelles sont aménagées, réservées exclusivement à la circulation des engins.
- Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés le long de routes forestières et présentés aux acheteurs. (L'hiver relativement doux a cette année ralenti le déstockage de ces emplacements de dépôt.)

L'ONF et les collectivités attachent une attention particulière à la **propreté de la Forêt**, à travers notamment les actions suivantes :

- La signature de conventions entre les anciennes CAVY et CASVS, l'ONF, le SIVOM et le SIREDOM afin de permettre la **prise en charge partielle des coûts de traitement des déchets** collectés par l'ONF ainsi que la **mise à disposition de bennes**. Chaque année, le ramassage et le traitement s'élevaient à plus de 100 000 €.
- L'installation de **pièges photographiques automatiques** fonctionnant de jour comme de nuit a été lancée en 2015 afin d'identifier les contrevenants.
- La **réduction du stationnement sauvage** le long de la route RN6 via la mise en place de blocs rocheux, notamment à Montgeron.
- Une **grande opération citoyenne de ramassage des déchets** aux abords de la RN6 et de la forêt de Sénart le 7 février 2016 a permis de ramasser 7,7 tonnes de déchets. Cette opération a été menée à Montgeron entre le gymnase Picot et l'intersection RN6-RD3.

NB : En 2014, le volume des déchets ramassés en Forêt de Sénart était de **1 262 m³**. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/senart/@@index.html>

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Quelques chiffres

- Aux heures de pointe, 38 avions décollent de l'aéroport d'Orly et 35 atterrissent, soit plus d'un avion par minute dans le ciel en capacité maximale.
- Cela représente un trafic de plus de 230 000 mouvements aériens par an.
- Pour prévenir les nuisances que pourraient ressentir les Montgeronnais, la Ville a décidé, en 2014, d'adhérer à l'AVEVY (Association de Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres).
- Née il y a 15 ans, cette structure a pour objectif premier de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de :
 - Trajectoires
 - Altitudes
 - Couvre-feu (23h30 – 6h)

- L'AVEVY utilise tous les moyens de contrôle à sa disposition et signale chaque manquement à la réglementation et aux recommandations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).
- Quand un manquement est constaté, l'association constitue un dossier et transmet ses conclusions à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), qui peut infliger aux compagnies des amendes allant, selon le type d'infraction, jusqu'à 20 000 €.

Bilan 2015

- Grâce à son action, le nombre total de manquements repérés par l'AVEVY a **diminué de 22%** entre 2014 et 2015 (1 244 en 2014 ; 971 en 2015).
- Parmi ceux-ci, le nombre de manquements considérés comme abusifs a **diminué de 54%** entre les deux périodes (448 en 2014, soit 36% du total ; 208 en 2015, soit 21% du total).
- Le nombre de dérogations au couvre-feu a **diminué de 87%** (39 en 2014 ; 5 en 2015).
- Le nombre de cas jugés par l'ACNUSA a **augmenté de 71%** (7 en 2014 ; 12 en 2015).

Vigilance pour l'avenir

- D'importants travaux sont engagés par Aéroports de Paris pour développer l'aéroport d'Orly à l'horizon 2018, avec notamment la construction d'un « bâtiment de jonction » reliant les deux terminaux. L'objectif est de passer de 29 millions de passagers annuels à 32 millions.

N.B : pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'AVEVY : www.avevy.com ou leur page facebook

LES AMENAGEMENTS URBAINS POUR VOTRE QUARTIER

1. Première phase de rénovation complète de la rue du Docteur Léon Deglaire (2^e phase : été 2016) : enfouissement des réseaux, chaussée, trottoir, création de dispositifs de sécurité et végétalisation
2. Création du giratoire aux entrées des parkings Foch, végétalisation et suppression des grands panneaux publicitaires
3. Réaménagement, sécurisation et végétalisation du rond-point Pierre Loti
4. Réfection de la toiture de l'église Saint-Jacques
5. Réfection partielle de la rue du Moulin de Senlis (été 2016)
6. Rénovation du chemin d'accès à la gare, rue du Moulin de Senlis
7. Création d'une chaussée-réservoir pour lutter contre les inondations rue de Concy
8. Réalisation d'un aménagement paysager rue Marcel Sieffert
9. Rénovation d'un trottoir de la rue Victor Hugo
10. Remplacement d'arbres avenue du Général Leclerc
11. Réfection de la rue Louis Armand

12. Mise en « Zone 30 » du quartier des écrivains et interdiction aux 3,5 T
13. Installation de chicanes sur la rue Victor Hugo

QUESTIONS DIVERSES

La municipalité s'opposera-t-elle à l'installation des compteurs ERDF Linky ?

Ces compteurs linky sont proposés par ERDF. Leur particularité est de permettre aux consommateurs d'avoir sur leur ordinateur leur consommation en directe. Parallèlement, cela implique une analyse très personnelle des données par le distributeur. C'est d'ailleurs le principal point qui bloque certaines communes pour répondre favorablement à cette installation intrusive. La question n'est pas à l'ordre du jour pour Montgeron puisqu'elle n'est pas programmée du côté de ERDF avant deux ans. Lorsque l'échéance arrivera, nous aurons un retour sur les communes tests et un débat sera engagé.

Pourquoi les feux angle Concy / Leclerc ont-ils été supprimés aux heures creuses ?

Cette décision fait suite à un test qui s'est révélé concluant afin de faciliter la fluidité du trafic sur cet axe. Les feux clignotent aux heures creuses et refonctionnent aux heures de pointe. Jusqu'à présent, la majorité des retours est favorable au maintien de cette situation. Evidemment, si cela n'était plus le cas, il pourrait être envisagé le retour à un fonctionnement normal des feux en continu ou la pose d'un bouton presseur déclenchant le feu rouge lors de la traversée de piétons.

Pourquoi les normes n'ont-elles pas été respectées pour la construction du rond-point du parking Foch, mettant en danger la sécurité des piétons qui empruntent les trottoirs de ce rond-point qui ne sont pas assez larges ?

S'agissant du trottoir, les fils d'eau n'ont pas été repris. En revanche le trottoir côté Est a été considérablement agrandi et permet parfaitement une circulation partagée. Le rond-point a permis de fluidifier le trafic sur Montgeron mais le problème vient de l'entrée de Crosne. Des négociations sont en cours avec M. le Maire de Crosne pour créer une voie de délestage au niveau du feu d'entrée sur Crosne.

La vitesse de 30km/h n'est pas respectée rue de Concy et les bus de la Strav, qui vont être plus nombreux à circuler, ne peuvent pas se croiser au carrefour Concy – Leclerc sauf à monter sur le trottoir pour le bus descendant. Comment la Ville compte-t-elle assurer la sécurité des piétons et des riverains ?

Un comptage doit être effectué sur une semaine 24h/24 pour la rue de Concy afin de déterminer le nombre de passage mais également la vitesse moyenne des véhicules. En fonction de ces statistiques, il sera envisagé la pose aléatoire d'un radar de contrôle. S'agissant des lignes de bus, à part la ligne Interval, aucune autre ligne de bus n'est autorisée à remonter la rue du Général Leclerc. Elles passent par le Boulevard Sellier. Un signalement sera fait auprès de la STRAV pour leur rappeler cette interdiction.

Enfin, les rues du Général Leclerc et de Concy sont des rues de transit qui sont étroites et historiques. Leur configuration ne pourra être changée. Il va être programmé des contrôles de vitesse plus fréquents sur ces deux voies afin de rappeler à l'ordre régulièrement les conducteurs qui manquent de civisme en grillant les feux notamment.

Est-ce une volonté de la Ville de bloquer la route de Villehardouin à la circulation ?

La pose des pierres a été effectuée il y a plusieurs années afin de bloquer cette rue qui servait de voie de délestage. La Ville réfléchit à une solution plus esthétique que ces pierres afin de maintenir l'interdiction d'y circuler. Ces petites rues perpendiculaires à la rue de Concy ne sont pas formatées pour accueillir une circulation de transit contrairement à la rue de Concy ou la rue d'Yerres et du Gal Leclerc.

Quelle est la différence entre les visites et les conseils de quartiers ?

Pour les conseils de quartiers, il y a toujours un ordre du jour avec 1 ou 2 thématiques communes à l'ensemble des conseils de quartiers de la ville. Ensuite, c'est un lieu où peuvent être présentés des plans en cas d'aménagements spécifiques du quartier. Enfin, il y a un temps pour la discussion libre.

Les visites de quartiers s'adressent le plus souvent aux Montgeronnais qui ont moins de temps et qui se déplacent sur le lieu de rencontre qui se trouve près de chez eux.

Par ailleurs il existe les réunions techniques que nous organisons sur des sujets techniques précis avec des plans, des chiffrages, avis des domaines etc.... (un projet immobilier par exemple).

Existe-t-il une réglementation pour l'utilisation des barbecues ?

Il n'existe aucune réglementation pour l'usage sur le domaine privé mais lorsque des utilisations sont jugées abusives, la Police Municipales peut intervenir pour entamer une conciliation. Les barbecues sont interdits sur les espaces publics et partagés.

Serait-il possible d'envisager un élargissement des horaires d'ouverture du parc Lelong pendant la période estivale ?

Cela a été fait pour le parc Jean Rostand l'an dernier. Cela peut être effectivement envisagé pour le parc Lelong dès cette année.

Pourquoi les potelets rue du Hameau de Bellevue, à son intersection avec la rue d'Yerres, ont-ils été supprimés ? Ils garantissaient la sécurité des piétons à l'entrée de la rue du Hameau de Bellevue pour lequel les trottoirs ne sont pas marqués.

M. KREYDER, Directeur des Services techniques de la Ville va se rendre sur place pour décider de la nouvelle pose de potelets.

La passerelle située au bas de la rue Charles Deguy est laissée à l'abandon.

Le changement du tapis de cette passerelle sera programmé au prochain budget.

Qu'en est-il de la place de la Gare ?

Aucun aménagement de cette place n'est prévu actuellement et ne le sera pas avant que la SNCF ne réalise l'accès PMR (personnes à mobilité réduite) prévu en 2019. Les relevés topographiques dernièrement réalisés l'ont été pour le compte de la SNCF.

Concernant la déchetterie. Qu'en est-il de la pesée des déchets qui jusque-là était laissée à la seule appréciation visuelle de la personne à l'entrée ?

Suite à ce signalement, la communauté d'agglomération a refusé de payer le tonnage des déchets facturés sans présentation par le prestataire des relevés permettant de les justifier. Des réflexions sont actuellement en cours avec le SIREDOM pour fermer cette déchetterie et la déplacer sur un autre terrain plus accessible, avec des ponts bascules, et causant moins de nuisances auprès des riverains.

Concernant la place de la mairie, que peut-il être envisagé concernant le cadencement pour les passages piétons ?

La Ville réfléchit à l'aménagement de l'avenue de la République qui débutera en 2018. Il y aura des réunions de concertation et d'information d'ici la fin de cette année. La Ville a d'ores et déjà procédé à deux tests « sans feu » au carrefour de l'hôtel de Ville afin d'engager une réflexion sur son futur aménagement.

Le stop demandé rue de Longueville par la Police Nationale a conduit à une accélération des véhicules avenue de la République.

Un certain nombre d'accidents matériels avaient été signalés par la Police Nationale. Toutefois une solution alternative peut être envisagée si la nouvelle configuration ne donne pas satisfaction..

Depuis la mise en sens unique de la rue Amélie Evrard se pose le problème de la vitesse excessive dans cette rue.

Cette rue a été mise en sens unique car il était impossible aux véhicules de s'y croiser sans risque. Cette mise en sens unique ne génère pas plus de trafic. En revanche, effectivement, la vitesse des véhicules est plus importante. Il faudra prévoir un aménagement lors de la réhabilitation de la crèche afin de limiter cette vitesse.